



## Communiqué de presse

### Près de deux décennies après le début du déminage la Mauritanie se déclare libre de mines anti-personnel

**Genève, Mauritanie** – Les zones mauritaniennes menacées par des mines antipersonnel depuis quarante ans, sont désormais considérées comme sûres. «Je suis extrêmement honoré de déclarer qu'après presque quatre décennies depuis le dépôt de ces armes et deux décennies de dépollution, la Mauritanie est désormais libérée de toutes les zones minées connues. Cela en fait le 31ème État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel à déclarer cet exploit», a déclaré M. Alioune Ould Menane, Coordinateur du Programme national de déminage humanitaire pour le développement de la Mauritanie (PNDHD).

Cette déclaration a été faite lors de la dix-septième Assemblée des États parties, réunis à Genève jusqu'au 30 novembre, où la Conférence a dressé le bilan des défis qui restent à relever pour répondre à l'ambition d'un monde sans mines antipersonnel d'ici 2025.

«La contamination est le résidu du conflit du Sahara occidental de 1976 à 1978 caractérisé par le dépôt irrégulier de mines antipersonnel mais aussi par l'utilisation d'un nombre disproportionné de ces armes», a ajouté M. Menane. «La Mauritanie est devenue un État partie en 2000 et a commencé l'énorme tâche de nettoyage des zones dangereuses peu de temps après. En raison des difficultés rencontrées, la Mauritanie a dû demander un délai supplémentaire pour le déminage et notre nouvelle échéance a été fixée au 1er janvier 2021. Nous sommes heureux d'avoir pu terminer notre travail avant cette date.»

Les armes déposées menaçaient, mutilaient et tuaient des civils. Elles étaient un obstacle au développement dans le nord et bloquaient les activités socio-économiques de base telles que le pâturage, la pêche, le tourisme et le commerce.

«Des mines et des restes d'explosifs de guerre ont été découverts dans sur une superficie d'environ 68 kilomètres carrés dans trois régions de la Mauritanie. Ils ont été nettoyés et rendus à la population et aux autorités administratives. Le gouvernement mauritanien a pris en charge 68% du coût total du déminage, tandis que la communauté internationale (France, Allemagne, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, États-Unis et diverses organisations des Nations Unies, notamment UNMAS, UNICEF et PNUD) a appuyé nos efforts y contribuant en comblant les 38% restants.»

La Présidente de la Convention, S.E. Suraya Dalil a félicité la Mauritanie pour la réalisation de cet objectif important. «La Mauritanie devrait être fière de ne pas avoir abandonné son entreprise de dépollution. Notre ambition d'un monde sans ces armes d'ici 2025 ne pourra être réalisée qu'avec des efforts accrus et coopératifs comme ceux de la Mauritanie.»

**La Convention** est le premier traité humanitaire et de désarmement visant à mettre un terme aux souffrances causées par les mines antipersonnel en interdisant leur utilisation, leur stockage, leur production et leur transfert, en assurant leur destruction et en aidant les victimes de ces armes. Il a été adopté le 18 septembre 1997 et est entré en vigueur le 1er mars 1999. Ensemble, les 164 États parties ont détruit plus de 51 millions de mines antipersonnel et 158 États parties ont rempli leurs obligations en matière de destruction des stocks.